



Direction Générale développement économique
Direction du développement économique

CONVENTION 2024 - Subvention de fonctionnement entre Aerospace valley et Bordeaux Métropole

Entre les soussignés

Aerospace valley association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé 3 rue Tarfaya, CS 64 403, 31405 Toulouse **représentée par son Président Monsieur Bruno Darboux**

Ci-après désigné(e) « organisme bénéficiaire »

Et

Bordeaux Métropole, dont le siège social est situé Esplanade Charles de Gaulle – 33045 Bordeaux cedex, représentée par sa Présidente, Christine BOST, dûment habilitée aux fins desprésentes par délibération n° / du Conseil de Bordeaux Métropole du 12/04/2024
Ci-après désigné « Bordeaux Métropole »

PREAMBULE

Bordeaux Métropole a retenu, dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique, le programme d'actions initié et conçu par l'organisme bénéficiaire décrit à l'annexe 1, laquelle fait partie intégrante de la convention.

Ce projet est conforme à l'objet statutaire de l'organisme bénéficiaire.

En application de l'article 10 de la loi n° 2000-32 1 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et de l'article 1er du décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, une convention s'impose pour tout financement public aux organismes de droit privé supérieur à 23 000 €.

ARTICLE 1. OBJET ET TEMPORALITE DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Bordeaux Métropole attribue une subvention à l'organisme bénéficiaire pour l'année 2024.

L'organisme bénéficiaire s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule le programme d'actions décrit à l'annexe 1.

Dans ce cadre, Bordeaux Métropole contribue financièrement à ce projet et n'attend aucune contrepartie directe de cette contribution.

ARTICLE 2. CONDITIONS DE DETERMINATION DE LA SUBVENTION

Bordeaux Métropole s'engage à octroyer à l'organisme bénéficiaire une subvention plafonnée à « **115 000 €** », équivalent à 3,76 % du montant total estimé des dépenses éligibles (d'un montant de 3 060 000 euros), conformément au budget prévisionnel figurant en annexe 2.

Cette subvention est non révisable à la hausse.

Dans l'hypothèse où la subvention accordée est inférieure à la subvention demandée par l'organisme, il appartient à ce dernier de trouver les recettes nécessaires à l'équilibre du budget prévisionnel.

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles seront inférieures au montant des dépenses éligibles retenu, le montant définitif de la subvention sera déterminé par application de la règle de proportionnalité suivante :

$$\text{Subvention définitive} = \frac{\text{Dépenses réelles} \times \text{Subvention attribuée}}{\text{Montant des dépenses éligibles}}$$

Ce calcul sera effectué au regard du compte rendu financier que l'organisme bénéficiaire devra transmettre à Bordeaux Métropole selon les modalités fixées à l'article 5.

ARTICLE 3. CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SUBVENTION

La subvention accordée devra être utilisée conformément à l'objet défini en préambule. Toute contribution inutilisée ou non utilisée conformément à son objet devra être remboursée.

Par ailleurs, selon les dispositions prévues à l'article L.1611-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné.

ARTICLE 4. MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Bordeaux Métropole procédera au versement de la subvention selon les modalités suivantes :

- 70 %, soit la somme de 80 500 €, après signature de la présente convention
- 30 %, soit la somme de 34 500 € après les vérifications réalisées par Bordeaux Métropole conformément à l'article 5, somme qui peut être revue à la baisse en vertu des conditions définies à l'article 2.

La subvention sera créditée au compte de l'organisme bénéficiaire selon les procédures comptables en vigueur.

ARTICLE 5. JUSTIFICATIFS

Pour pouvoir prétendre au versement du solde de la subvention, l'organisme bénéficiaire s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de l'exercice comptable et au plus tard le 30 septembre 2025, dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- un compte rendu financier, signé par le Président ou toute personne habilitée, et conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif (notamment le budget financier définitif « signé » faisant apparaître les écarts entre le prévisionnel et le réalisé) et qualitatif du programme d'actions comprenant a minima les éléments mentionnés à l'annexe 3.

- Le rapport général et le rapport spécial sur les conventions règlementées du commissaire aux comptes accompagnés des comptes annuels signés et paraphés par le commissaire aux comptes (bilan, compte de résultat, annexes aux comptes annuels) prévus par l'article L.612-4 du Code de commerce.
- Le rapport d'activité ou rapport de gestion.

A défaut de communication des documents susmentionnés, auprès de Bordeaux Métropole dans les délais impartis, l'organisme est réputé renoncer au versement du solde de la subvention.

ARTICLE 6. AUTRES ENGAGEMENTS

- L'organisme bénéficiaire communique sans délai à Bordeaux Métropole la copie des déclarations mentionnées aux articles 3, 6 et 13-1 du décret du 16 août 1901 portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association.
- L'organisme bénéficiaire fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.
- En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'organisme bénéficiaire, pour une raison quelconque, celui-ci doit en informer Bordeaux Métropole sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.
- Respect des règles de la concurrence : l'organisme bénéficiaire pourra être soumis aux directives communautaires de coordination des procédures de passation des marchés publics dans la mesure où celui-ci répondrait à la définition de « pouvoir adjudicateur » ou d'« entité adjudicatrice » au sens du droit communautaire.

ARTICLE 7. CONTROLES EXERCES PAR BORDEAUX METROPOLE

L'organisme bénéficiaire s'engage à faciliter le contrôle par Bordeaux Métropole, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation de la subvention attribuée et de façon générale de la bonne exécution de la présente convention.

Bordeaux Métropole peut demander le cas échéant, toute explication ou toute pièce complémentaire qu'elle juge utile quant à l'exécution de l'action subventionnée.

Sur simple demande de Bordeaux Métropole, l'organisme bénéficiaire devra lui communiquer tous les documents utiles de nature juridique, fiscale, sociale, comptable et de gestion.

En vertu des dispositions de l'article L.1611-4 du CGCT, Bordeaux Métropole pourra procéder ou faire procéder par des personnes de son choix aux contrôles qu'elle jugerait utiles pour s'assurer de la bonne utilisation de la subvention et de la bonne exécution de la présente convention.

A cette fin, l'organisme bénéficiaire conserve les pièces justificatives de dépenses pendant 10 ans pour tout contrôle effectué a posteriori.

ARTICLE 8. ASSURANCES ET RESPONSABILITES

L'organisme bénéficiaire exerce les activités rattachées à la présente convention sous sa responsabilité exclusive.

L'organisme bénéficiaire s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de Bordeaux Métropole ne puisse être recherchée.

Il devra être en capacité de produire à tout moment à Bordeaux Métropole les attestations d'assurances correspondantes.

ARTICLE 9. COMMUNICATION

L'organisme bénéficiaire s'engage à mentionner le soutien apporté par Bordeaux Métropole (notamment en apposant le logo de Bordeaux Métropole) sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique ou opération médiatique qui pourrait être organisée par ses soins.

Il s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'il pourra développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de Bordeaux Métropole ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que Bordeaux Métropole apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

ARTICLE 10. SANCTIONS

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard des conditions d'exécution de la convention par l'organisme bénéficiaire sans l'accord écrit de Bordeaux Métropole, cette dernière peut exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par l'organisme et avoir préalablement entendu ses représentants. Bordeaux Métropole en informe l'organisme par écrit.

ARTICLE 11. AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les deux parties. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

ARTICLE 12. CONTENTIEUX

Les difficultés qui pourraient résulter de l'application de la présente convention feront l'objet, préalablement à toute procédure, d'une conciliation à l'amiable devant un tiers choisi par les deux parties.

En dernier ressort, les litiges qui pourraient s'élever entre les parties au sujet de l'exécution de la présente convention seront soumis au tribunal administratif de Bordeaux.

ARTICLE 13. ELECTION DE DOMICILE

Les notifications ou mises en demeure faites entre les parties au titre des dispositions de la présente convention sont valablement effectuées par lettre recommandée avec avis de réception, adressée à leur domicile respectif dans le ressort de l'exploitation.

Pour l'exécution de la présente convention et de ses suites, les parties font élection de domicile :

Pour Bordeaux Métropole :

Madame la Présidente de BordeauxMétropole
Esplanade Charles de Gaulle
33045 Bordeaux cedex

Pour l'organisme bénéficiaire :

Monsieur le Président d'Aerospace valley
3 rue Tarfaya CS 64 403
31 405 Toulouse

ARTICLE 14. PIECES ANNEXES

Les pièces suivantes sont annexées à la présente convention :

- annexe 1 : programme d'actions 2024
- annexe 2 : budget prévisionnel 2024
- annexe 3 : modèle de compte-rendu qualitatif et financier

Fait à Bordeaux, le _____, en trois exemplaires

Signatures des partenaires

Le président d'Aerospace Valley

Bruno Darboux

La Présidente de Bordeaux Métropole

Christine BOST

Annexe 1 – Programme d'action

Pôle Aerospace Valley

Référence	Edition / Révision	Date	Confidentiel
	V1.0	08/01/2024	non

	Date et visa
Rédigé par	Equipe permanente du Pôle Aerospace Valley
Validé par	Eric GIRAUD – Directeur Général

DOCUMENTS APPLICABLES ET DE REFERENCE

DOCUMENTS APPLICABLES

#	Référence	Titre du document	Edition / révision
DA1		Guide méthodologique de financement des Pôles de compétitivité	

DOCUMENTS DE REFERENCE

#	Référence	Titre du document	Edition / révision
DR1	2102 747446	Convention Etat – Pôle Aerospace Valley n°2019-52	
DR2		Plan d'actions du Pôle Aerospace Valley 2022-2023	
DR3		Document C Feuille de route 2023-2026, dossier Phase V des Pôles de Compétitivité	V1.0
DR4		Présentation stratégie et axes du plan d'actions au Conseil d'administration N°71 du 31/03/2022	

DR5		Présentation Plan d'actions 2023-2024 au Conseil d'administration N°74 du 13/12/2022	
DR6		Plan d'actions 2023-2024 du Pôle Aerospace Valley du 25/01/2023	V6.0
DR7	23-ADMIN-562-CS	Objectifs phase V du Pôle Aerospace Valley	

Table des matières

1	Introduction.....	8
2	Axes stratégiques	9
3	Liste des indicateurs 2024-2025	12
4	Rappel sur les catégories de missions.....	13
5	Listes des Actions 2024 - 2025	14
5.1	Actions stratégiques.....	14
5.1.1	Gouvernance du Pôle Aerospace Valley	14
5.1.2	Missions stratégiques générales	14
5.2	Action du S ² Aéronautique.....	16
5.3	3- AU SERVICE DE Action du S ² Drones et nouveaux usages	19
5.4	Actions du S ² Espace	23
5.10	Actions transverses du métier Communication et Evènements	32
5.11	Actions transverses du métier Innovation	33
5.12	Actions transverses au profit de l'activité Défense	34
5.13	Actions transverses au profit de l'activité Compétences/Formation	35

1 Introduction

Le pôle Aerospace Valley a été labellisé par l'État suite à l'appel à candidature émis au niveau national le 2 Aout 2022 dans le cadre de la phase V des pôles de compétitivité. Cette labellisation couvre la période 2023-2026.

L'action du pôle Aerospace Valley sur cette période est encadrée par une feuille de route stratégique DR3, qui est ensuite déclinée chaque année en un plan d'actions faisant l'objet d'une demande de financement.

Le présent document constitue le plan d'actions pour la période avril 2024 à mars 2025, et doit servir à l'élaboration d'une convention avec les différents financeurs publics, tels que les Régions, les Métropoles ou autres collectivités, dans le cadre de l'application de la loi NOTRe.

Les actions collectives (missions type C) proposées seront réalisées sous réserve d'acceptation d'un financement par les collectivités.

2 Axes stratégiques

Le Contexte 2021-2026

La crise sanitaire de fin 2019 a très fortement accéléré la mutation du secteur aéronautique et spatial : transition environnementale, transition numérique et de l'ensemble de la supply chain. A ces mutations technologiques et économiques s'ajoute une profonde évolution sociétale, notamment dans l'acceptation du transport aérien et ou de certaines activités spatiales humaines.

Ces fortes remises en questions sont un enjeu pour les régions Nouvelle Aquitaine et Occitanie, en effet, la dernière enquête de l'INSEE relative à la filière aéronautique et spatiale montre que celle-ci représente dans le grand sud-ouest 144 000 salariés dont 110 000 dédiés. Cette filière est donc d'importance pour les territoires.

Dans ce contexte, l'Europe, l'état français et les régions ont mis en place des plans de soutien spécifiques : Plan de relance national, plans de relance régionaux, Horizon Europe, Clean Aviation, France 2030, tournés vers l'innovation.

Présentation de la structure :

Premier pôle de compétitivité européen de la filière Aéronautique, Spatial et Drones, Aerospace Valley est un acteur majeur de l'écosystème innovant de ce secteur. Il regroupe, dans les régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine, près de 900 membres dont 600 PME, organismes de recherche et de formation, collectivités et structures de développement économique.

La vision à horizon 2026 :

aerospace valley PÔLE DE COMPÉTITIVITÉ

NOTRE RAISON D'ÊTRE

Par le développement du premier écosystème Aérospatial européen, Aerospace Valley contribue à la réussite économique, au rayonnement des territoires du Grand Sud-Ouest et à la souveraineté de la France et de l'Europe.

NOTRE MISSION

Animer les filières Aéronautique, Spatiale et Drones, les dynamiser par l'Innovation, et développer leur excellence scientifique, technologique et industrielle, en cohérence avec les orientations des collectivités territoriales, de la France et de l'Europe.



Les 6 engagements du Pôle Aerospace Valley à horizon 2026 :

- **1ère Engagement** : Dynamiser l'Innovation
- **2ème Engagement** : Etre un acteur régional reconnu aux niveaux national, européen et mondial
- **3ème Engagement** : Positionner les acteurs de nos territoires en pionniers de la transition écologique des filières aérospatiales
- **4ème Engagement** : Accélérer la transformation numérique au profit de la compétitivité de nos filières
- **5ème Engagement** : Contribuer à la disponibilité sur nos territoires des compétences émergentes nécessaires à nos filières
- **6ème Engagement** : Assurer la croissance et sécuriser le futur de nos filières sur nos territoires

Les domaines d'activités stratégiques:

Aerospace Valley est un pôle « Filière » comportant trois «Secteurs Stratégiques» dits S² : l'Aéronautique, l'Espace et les Drones. Toutefois, pour assurer une animation transversale de son écosystème, le Pôle a identifié cinq « Ecosystèmes d'Excellence » technologiques, dits E², communs aux trois filières :

- Les Solutions pour l'Usine du Futur dit **SUF**
- Les Systèmes Embarqués et Communicants dit **SEC**
- Les Structures Matériaux et Procédés dit **SMP**
- L'Economie des Données et l'Intelligence Artificielle dit **EDIA**
- La Propulsion et l'Energie Embarquée dit **PEE**

Missions spécifiques confiées par les financeurs publics :

Le Pôle Aerospace Valley est un pôle bi-régional il est financé par les deux régions Occitanie et Nouvelle Aquitaine. Les actions menées par le pôle sont, pour leur immense majorité, communes aux deux régions. Le Pôle est par ailleurs financé par les deux grandes métropoles : Toulouse et

Bordeaux mais également par des communautés d'agglomération : Nîmes, Bayonne, Rochefort, Grand Angoulême.

Le Pôle Aerospace Valley est conventionné par la Direction Générale de l'Armement et l'Agence d'Innovation de Défense pour exercer un support particulier aux 350 membres de son écosystème membres de la BITD.

Le Pôle Aerospace Valley est l'opérateur des AMI des deux clusters d'innovation de Défense IDEA3 (Occitanie) et Alienor (Nouvelle Aquitaine).

Le Pôle est opérateur de projets européens (14 à 15 par an). Dans ce cadre il est l'opérateur du dispositif ESA Bic Sud pour le compte de l'Agence Européenne Spatiale (ESA) et du CNES.

Le plan d'actions ci-dessous est également cohérent des feuilles de routes stratégiques et technologiques des Régions Nouvelle Aquitaine et Occitanie et y contribue.

Plus généralement le Pôle se coordonne avec les acteurs institutionnels, agences de développement, clusters pertinents pour aligner les actions de chacun sur les sujets transverses et vis-à-vis des membres de ses filières.

Il est important de rappeler que le Pôle en tant qu'organe de soutien à la compétitivité de l'écosystème se doit d'être réactif face aux crises ou aux opportunités pouvant apparaître au fil de l'année. Aussi ce plan pourra être amendé pour tenir compte des crises/opportunités. Il en va de même pour les indicateurs associés.

3 Liste des indicateurs 2024-2025

Conformément au contrat quadri partite : Etat/Région Nouvelle Aquitaine /Région Occitanie / Pole Aerospace Valley résumé dans le document 23 admin 562 CS du 22 Novembre 2023, les objectifs du plan 2024-2025 sont les suivants :

Indicateurs Plan actions 2024-2025	Objectif 2024-2025
Nombres adhérents	950
Taux de financement privé	72%
Nombre de projets d'innovation accompagnés et financés par des guichets régionaux, nationaux	35
Nombre de projets d'innovation accompagnés et financés par des guichets européens	18
Montant des financements obtenus par les projets accompagnés aux guichets régionaux et nationaux	30M€
Montant des financements obtenus par les projets accompagnés aux guichets européens	6,5M€
Nombre de PME accompagnées ayant bénéficié d'un financement aux guichets régionaux, nationaux et européens	67
Montant des financements obtenus par les PME accompagnées	20M€
Nombre d'évènements organisés	110
Nombre de participants aux évènements organisés	1400

Objectifs liés à France 2030	Objectifs Phase 2024-2025
Objectif sur transition Numérique	Déploiement du Plan de sensibilisation et de d'orientation en matière de cybersécurité. 3 Webinaires, 20 actions durant des évènements aerospace Valley
Objectifs sur transition écologique	10 entreprises inscrites dans parcours diagnostics ADEME/BPI (cumulé).
	Appel à Manifestation d'Intérêt Préparation technologique aux prochains programmes aéronautiques : (dispositifs régions, National, Européens)
	Appel à Manifestation d'Intérêt MAELE (aviation légère) "besoins avionneurs CS23"
	1 Workshops décarbonation des infrastructures
Nombre d'acteurs émergents détectés	Contribution aux feuilles de route Occ et NAQ sur les SAF
Nombre d'actions de soutien aux acteurs émergents	26
Industrialisation	36
	Soutien au lancement de la plateforme Pad'Occ
Compétences et Formation	Soutien au lancement de la plateforme PROPUL'S
	Réalisation de 2 diagnostics dans le cadre de l'AMI CMA
Déploiement territorial de France 2030	Contribution au montage des projets de Formation Occ et Naq dans le cadre de l'AMI CMA : Espace et Avion bas carbone
	9 bulletins de décryptage dispositifs de financement
	4 webinaires de décryptage AA
	Participation actives aux comités Régionaux France 2030

4 Rappel sur les catégories de missions

- **Mission A** : Les missions relevant de l'exercice de l'autorité publique

A1: l'élaboration, l'actualisation et le suivi de la stratégie du pôle de compétitivité (objectifs, concertation et rédaction de la feuille de route stratégique, veille et prospective à cette fin, ...) qui est en particulier définie dans le contrat de performance et ses annexes ;

A2: La labellisation des projets collaboratifs de R&D et les travaux préparatoires associés (élaboration et actualisation du guide de la procédure de labellisation, examen des dossiers, participation aux réunions du comité de labellisation, rédaction des comptes rendus des réunions du comité de labellisation, ...) ;

A3: Les activités de reporting exigées par les pouvoirs publics (État et collectivités) en particulier la réponse à l'enquête annuelle de la DGE et le suivi des résultats des projets de R&D qu'elle nécessite ;

A4: Les missions de nature institutionnelle exercées par le pôle de compétitivité, sur la sollicitation expresse de l'État ou des collectivités territoriales, pour participer à des groupes de travail ou à des réunions afin d'apporter son expertise sur le domaine thématique, d'aider à la définition de politiques publiques (ex : Nouvelle France industrielle, stratégie nationale de transition

- **Mission B** sont celles exercées au bénéfice de l'ensemble des membres du pôle et relèvent du fonctionnement d'un pôle d'innovation au sens du RGEC :

B1 : les actions, collectives relevant de L'usine à projets exercées par le pôle pour stimuler l'innovation, favoriser la recherche et le développement collaboratif entre les entreprises (notamment les PME) et les laboratoires et aider la valorisation des résultats des projets de R&D.

B2 : l'animation de la communauté des membres du pôle

B3 : l'animation du réseau des pôles de compétitivité (interclustering) :

B4 : De manière générale, les actions touchant l'ensemble des entreprises (adhérentes au pôle) de manière similaire.

- **Mission C** : les missions conduites en faveur d'un ou plusieurs bénéficiaires ciblés et qui ne sont pas proposées à l'intégralité des adhérents au Pôle.
- **Mission D** : prestations commerciales ne relevant pas des missions attribuées par les pouvoirs publics aux Pôles
- **Mission E** : les missions financées par l'Union européenne

5 Listes des Actions 2024 - 2025

5.1 Actions stratégiques

5.1.1 Gouvernance du Pôle Aerospace Valley

Porteur : Eric Giraud - Directeur général

Supports: l'équipe permanente du Pôle

Conformément à ses statuts, le Pôle organisera sur la période considérée les évènements et réunions liés à la gouvernance, en particulier les Bureaux, les Conseils d'Administration, les Assemblées Générales, les Comités d'Orientation Stratégique, les Comités des Secteurs Stratégiques et des Ecosystèmes d'Excellence.

Pour améliorer la valeur apportée à ses membres, le Pôle mènera les actions dédiées suivantes :

- Amélioration des processus opérationnels ;
- Maintenir et développer le référentiel documentaire ;
- Maintenir et développer le système d'information ;
- Adapter les actions et services et créer de nouvelles réponses aux besoins des membres.

5.1.2 Missions stratégiques générales

En lien avec les missions du Pôle et les nouveaux besoins et attentes de ses membres et financeurs les actions stratégiques sur la période 2024-2025 sont les suivantes :

Missions A1 : Actualisation et suivi de la stratégie

- Animer les trois Comités Secteur Stratégique (CS²), suivre la réalisation du plan d'actions en cours et préparer le plan de la période suivante ;
- Dissémination de la Feuille de Route Stratégique du Pôle auprès des E² et pilotage de leurs contributions ;
- Éclairage des adhérents sur missions et axes prioritaires du Pôle dans chacune des filières ;
- Contribuer au travers des actions et évènements du Pôle, à la transformation de l'industrie aéronautique et spatiale vers une filière décarbonnée, fortement numérisée, plus compétitive, et résiliente ;
- Accompagner de manière structurée les entreprises membres vers des nouveaux marchés de diversification tels que (liste susceptible d'évoluer) :
 - Énergies
 - Agriculture
 - Défense
- Missions stratégiques de promotion :

Poursuivre la promotion de la marque Aerospace-Valley et de son offre de valeur sur l'ensemble du territoire, via l'élaboration de nouveaux documents de communication.

Renforcer la notoriété du territoire et maximiser la visibilité des actions réalisées tant au niveau national qu'international grâce à la rédaction d'un plan de relations presse.

Déployer des outils de communication collectifs digitaux permettant d'améliorer la mise en réseau des membres.

Missions A2 : Labellisation des projets

- Organiser l'évaluation des projets de nos membres par le pôle, via la procédure de soutien ou de labellisation (collecte des avis techniques de la structure permanente, organisation bimestrielle des comités de labellisation) ;

- Promouvoir et valoriser l'action des Pôles, par exemple par la valorisation de la labellisation par les Pôles des projets, par la reconnaissance d'intérêt général ou autre mécanisme apportant une valeur à ces membres, ...

Missions A3 : Activités de reporting

- Assurer la collecte, la consolidation et le reporting des informations liées à tous les types de projets accompagnés par le pôle (du prospect, jusqu'à la validation du financement, quel que soit le guichet régional, national ou européen).
- Assurer le reporting auprès des pouvoirs publics des actions du pôle ;
- Suivre l'implantation du Plan d'actions et le pilotage des indicateurs en interface avec les services des Régions.

Missions A4 : missions de nature institutionnelle

- Participation/ expertise aux groupes de travail institutionnels régionaux (SRDEII ou autres), pour l'élaboration, l'exécution, et suivi des plan d'actions régionaux de relance et transformation (Plans Néo Terra II, Maryse Bastié, ADER) ;
- Maintenir et développer les liens avec le DGAC/CORAC/COSPACE/GIFAS et DGE, en relais et support actions de la filière nationale;
- Poursuite des collaborations avec les pôles de la filière ;
- Favoriser les synergies inter-filières (pôles et clusters) en vue notamment de la conquête de nouveaux marchés pour ses membres (réduction de la mono-dépendance et résilience) ;
- Participer à la gouvernance et aux ateliers de l'AFPC ;
- Développer les accords avec les clusters européens afin de développer des partenariats pertinents pour les projets européens ;
- Aider au développement des CSU (Centre Spatiaux Universitaires) du territoire (Montpellier, Toulouse, Bordeaux).
- Participer à la gouvernance des plateformes d'accélération Industrie du Futur des Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie dans le cadre de leur démarrage effectif.
- Contribution à la construction, puis participation aux instances de gouvernance et aux plans d'actions des Pôles Universitaires d'Innovation du territoire.
- Poursuite des collaborations avec ADI, AD'OCC, Invest'in Bordeaux, Invest'in Toulouse.

5.2 Action du S² Aéronautique

Porteur : Bruno DAHAN - Délégué secteur Aéronautique

Supports: E² (Ecosystèmes d'Excellence) et les métiers

La feuille de route Aéronautique 2024-2025 du Pôle Aerospace Valley s'articule autour de 3 enjeux principaux :

- **1- DECARBONATION DES AERONEFS** : d'une part sur le segment de l'aviation légère (initiative MAELE), qui est pionnière dans l'intégration des technologies de ruptures de propulsion hybride, électrique et H2, d'aérostructure en utilisant de nouveaux matériaux, Systèmes Embarqués pour optimiser les vols. D'autre part, sur l'aviation commerciale, via l'accompagnement de la filière pour la montée en compétence sur ces technologies pour permettre de positionner la supply chain sur les prochains programmes d'avions pour remplir l'objectif de la trajectoire de l'aviation Zero Emission à l'horizon de 2050. (articulation avec les futurs démonstrateurs CORAC et Clean Aviation).
- **2- SUPPORT AU RAMP-UP DE LA PRODUCTION AERONAUTIQUE** sur les programmes.
- **3-TRANSFORMATION DES INFRASTRUCTURES AEROPORTUAIRES** en hub énergétiques, afin de préparer les opérations des aéronefs décarbonés actuels et à venir. Il est nécessaire de considérer les enjeux de chaque aéroport et aérodrome à la lumière des exigences des nouvelles énergies et ainsi permettre à ces infrastructures de se moderniser et de se positionner d'une manière plus large pour les besoins énergétiques des futures mobilités.

Ainsi que les enjeux suivants dans la continuité des plans d'actions précédents :

- **4- AU SERVICE DE LA PLANETE** en considérant les objectifs de l'ère V du pôle sur les aspects du recyclage de matériaux, d'éco-conception pour un cycle de vie optimal, de durabilité des matériaux avec des procédés de fabrication écoresponsables et des filières biosourcées.
- **5- AU SERVICE DE L'AERONAUTIQUE** prenant en compte les actions nécessaires au soutien des progrès aéronautiques et aux supports de ces acteurs.
- **6- EXPORT** en promouvant la participation des membres aux événements internationaux ainsi que sur leurs politiques à l'exportation.

La feuille de route Aéronautique 2024-2025 d'Aerospace Valley adresse les 6 engagements du pôle, avec un focus particulier en continuité des actions 23-24 sur la décarbonation de l'aviation légère, la transition des aéroports/aérodromes pour s'adapter aux mobilités nouvelles, sur les compétences émergentes et sur la compétitivité des entreprises. Ces actions sont en cohérence avec la feuille de route nationale de la filière, ainsi qu'avec les stratégies des 2 régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine :

S ²	E ²	Mission	Actions	Porteur	Région
Aéro	Tous	B1	<u>DECARBONATION DES AERONEFS</u> impliquer les membres d'Aerospace Valley dans l'initiative CORAC PME	E2	NAQOCC
Aéro	Tous	B1	<u>DECARBONATION DES AERONEFS</u> Décrypter les Appels A Projets européens (Horizon Europe, Clean Aviation..), nationaux (DGAC, ADEME, CORAC PME, Bpi), régionaux (iDEMO-Région, ..)	éq. inno	NAQOCC
Aéro	Tous	B1	<u>DECARBONATION DES AERONEFS</u> Participer aux Appels à Manifestation d'Intérêts pour orienter les futurs soutiens à l'innovation	B.Dahan	NAQOCC
Aéro	eDIA	B1	<u>DECARBONATION DES AERONEFS</u> Contribuer au développement des initiatives d'IA pour l'électronique embarquée des nouveaux aéronefs (autonomie, gestion de l'hybridation...)	F-M Lesaffre	NAQOCC
Aéro	PEE	B1	<u>DECARBONATION DES AERONEFS</u> faire émerger un projet régional d'avion léger à propulsion hydrogène pour horizon 2024	B.Dahan	NAQOCC
Aéro	PEE	B1	<u>DECARBONATION DES AERONEFS</u> faire émerger un projet d'avion léger tout électrique à horizon 2024	B.Dahan	NAQOCC
Aéro	Tous	B1	<u>DECARBONATION DES AERONEFS</u> Co-Pilotage de la FdR CORAC CS23	B.Dahan	NAQOCC
Aéro	SMP	B1	<u>AU SERVICE DE LA PLANETE</u> Recyclage, Economie Circulaire	C.Pelletier	NAQOCC
Aéro	Tous	B2	<u>AU SERVICE DE L'AERONAUTIQUE</u> Relance des événements "jeudis de l'aéronautique" sur le territoire Nord Aquitain	S.Aubron	NAQ
Aéro	Tous	B2	<u>AU SERVICE DE L'AERONAUTIQUE</u> Organiser des événements thématiques visant à informer la communauté sur les sujets prioritaires, par exemple sur Matériaux (fabrication additive, composite, matériaux biosourcés, recyclage) , Assemblages/réparation, Traitements de Surface et Revêtements : info-day réparation composite et métallique / R4 - composite / CND - IA / AAMS ..	B.Dahan	NAQOCC
Aéro	SUF	B2	<u>SUPPORT AU RAMP-UP DE LA PRODUCTION AERONAUTIQUE</u> Contribuer à la performance Industrielle de la filière AERO	P.Fioravanti	NAQOCC
Aéro	PEE	B2	<u>DECARBONATION DES AERONEFS</u> connecter des membres PEE ciblés aux initiatives de centres de compétences dans l'hydrogène	L.Bizieau	NAQOCC
Aéro	PEE	B2	<u>DECARBONATION DES AERONEFS</u> Contribuer au développement de la filière SAF en régions	L.Bizieau	NAQOCC
Aéro	Tous	B2	<u>TRANSFORMATION DES INFRASTRUCTURES AEROPORTUAIRES</u> Stratégie des besoins Aéroports vers le Transport Aérien décarboné	B. Dahan	NAQOCC
Aéro	Tous	B2	<u>TRANSFORMATION DES INFRASTRUCTURES AEROPORTUAIRES</u> contribuer à l'ouverture de lignes aériennes de transport régional vertes	B. Dahan	NAQOCC

Aéro	PEE	B2	TRANSFORMATION DES INFRASTRUCTURES AEROPORTUAIRES faciliter le déploiement les solutions d'avitaillement "vert" sur les structures aéroportuaires régionales - Evolution des infrastructures	G.Cuny	NAQOCC
S ²	E ²	Mission	Actions	Porteur	Région
Aéro	PEE	B2	DECARBONATION DES AERONEFS Poursuite du volet MAELE dédié aux opérations sols des nouveaux carburants.	L.Bizieau	NAQOCC
Aéro	Tous	B2	DECARBONATION DES AERONEFS Préparation de l'événement Green Aero Days afin de rassembler la communauté MAELE et de donner à cet événement une dimension internationale.	B.Dahan	NAQOCC
Aéro	Tous	B2	DECARBONATION DES AERONEFS Participer à l'animation du réseau des membres de la communauté de l'aviation légère	B.Dahan	NAQOCC
Aéro	Tous	B2	EXPORT Participation aux salons étrangers Aviation légère et Missions Export à l'international	B.Dahan	NAQOCC
Aéro	Tous	B2	AU SERVICE DE L'AERONAUTIQUE Intégrer des thèmes de décarbonation dans le cursus de certaines écoles et faire connaître les enjeux des nouveaux constructeurs auprès des étudiants	B.Dahan	NAQOCC
Aéro	Tous	B2	AU SERVICE DE LA PLANETE Organiser un opération collective de diagnostics auprès de la supply chain aéro industrielle afin d'initier une démarche de réduction de l'empreinte environnementale de l'outil productif. Cette opération sera basée sur les diagnostics "1ère marche" de Bpifrance (Décarbonation, Diag Eco Flux et futur diag écoconception), et comprendra une animation collective des membres engagés.	C.Pelletier	NAQOCC

5.3 3- AU SERVICE DE Action du S² Drones et nouveaux usages

Porteur : Arnaud RIMOKH- Directeur Délégué secteur Drone

Supports: les E² (Ecosystèmes d'Excellence) et les métiers

Comme pour l'ère précédente, la feuille de route « Drones et Nouveaux Usages » du Pôle Aerospace Valley se décompose en axes stratégiques. Ces derniers ont été revus pour la période 2023-2026.

- **1- LES DRONES CIVILS PROFESSIONNELS** : Travailler à partir 650 cas d'usages drone avérés pour en faire émerger de nouveaux projets innovants,
- **2- AU SERVICE DES MISSIONS REGALIENNES DE L'ETAT** : Consolider le lien entre la puissance publique (Sécurité publique et civile, Armées) et nos adhérents autour de thématique drone.
- **3- AU SERVICE DE LA PLANETE** : Contribuer aux transitions énergétiques et écologiques : énergies renouvelables, changement climatique, économie circulaire...
- **4-MOBILITE AERIENNE** : Répondre aux besoins des nouvelles mobilités aériennes pour le fret ou les personnes qu'elles soient urbaines, logistiques ou régionales,
- **5-LIEN ENTRE INDUSTRIE & ACADEMIE** : Renforcer la connaissance mutuelle des 2 mondes pour développer de nouveaux projets à dimension régionale, nationale ou européenne,
- **6-AU SERVICE DE LA FILIERE** : Faire grandir toute la filière française drone depuis le territoire des 2 régions.

Cette même feuille de route adresse elle-aussi les 6 engagements du pôle Aerospace Valley définies au paragraphe 2. Pour la période 2024-2025, en se basant toujours sur les 6 axes stratégiques de la feuille de route drone 2023-2026, il sera fait un focus sur les 3 enjeux suivants :

- **Réglementation européenne et sécurité** : Certifier les drones pour garantir la sécurité de leurs opérations.
- **Technologie et Innovation** : Rester compétitif en adoptant les innovations soutenues par le pôle.
- **Acceptation sociale** : vie privée, bruit, contribution sociétale : Gagner la confiance du public et promouvoir une adoption plus large de cette technologie notamment pour l'environnement.

Ces trois enjeux se déclineront notamment en 2024-2025 dans les actions suivantes :

Ambition	S ²	E ²	Mission	Enjeux	Actions	Porteur	Région
1.Des drones civils professionnels	Drones	EDIA	B1	Technologie et Innovation	<u>Solutions d'avenir pour les drones civils</u> (3.4) Monter un projet essaim de drones dans le domaine agricole	C.Lacaze	NAQOCC
3. Au service de la planète	Drones	Tous	B1	Acceptation sociale	<u>Energies bas carbone - maintenir les parcs d'énergie répondant à l'urgence climatique</u> (1.1) Monter puis financer un projet	A.Rimokh	OCC

Ambition	S ²	E ²	Mission	Enjeux	Actions	Porteur	Région
					collaboratif drone européen alimentant une des 6 priorités du New Deal Vert européen : Drone inspection éolienne offshore		
3. Au service de la planète	Drone s	Tous	B1	Technologie et Innovation	<u>Contribuer aux transitions énergétiques et écologiques</u> (2.2) Accompagner le développement d'un projet Drone cargo dédié à la logistique sanitaire et l'assistance humanitaire	A.Rimokh	NAQOCC
3. Au service de la planète	Drone s	PEE	B1	Acceptation sociale	<u>Contribuer aux transitions énergétiques et écologiques</u> (3.5) Soutenir le développement drone utilisant des biocarburants : éthanol, méthane, cellulose...	A.Rimokh L.Bizieau	NAQOCC
3. Au service de la planète	Drone s	Envir	B1	Technologie & Innovation + Acceptation sociale	<u>Contribuer aux transitions énergétiques et écologiques</u> (2.5) Drone Anti-Pollution permettant de détecter et mesures tous les polluants	A.Rimokh C. Pelletier	NAQOCC
3. Au service de la planète	Drone s	Tous	B1	Acceptation sociale	<u>Contribuer aux transitions énergétiques et écologiques</u> (2.4) Développement d'un drone adapté aux milieux les plus hostiles de la planète pour des missions environnementales (pôles, désert, jungle...)	A.Rimokh	NAQOCC
4. Mobilité aérienne	Drone s	SEC, EDIA, SMP	B1	Technologie & Innovation + Acceptation sociale	(1.2) Faire émerger un projet innovant autour de la réduction du bruit: projet BRINDLE SMP = matériaux absorbants, design hélice SEC= optimisation trajectoire	C. Lacaze	NAQOCC
4. Mobilité aérienne	Drone s	Tous	B1	Réglementation européenne et sécurité	<u>Renforcement tous azimuts de la coopération européenne</u> (3.2) Monter ou faire monter à bord nos	A.Rimokh	NAQOCC

Ambition	S ²	E ²	Mission	Enjeux	Actions	Porteur	Région
					adhérents des projets R&I par le biais de l'European Drone Cooperation;		
4. Mobilité aérienne	Drones	SEC	B2	Réglementation européenne et sécurité	Accompagner les <u>collectivités territoriales déjà engagées sur des projets de mobilité aérienne: urbaine, régionale ou logistique</u> (2.1.) Monter séminaire sensibilisation "U-Space et risques aérien" : aide à développer bulles de sécurité autour des plateformes aéroportuaires	A.Rimokh	NAQOCC
1.Des drones civils professionnels	Drones	SEC	B3	Réglementation européenne et sécurité	(2.3) Webinaire dernières évolutions européennes réglementaires et normatives drone	A.Rimokh + BNAE + CDIC	NAQOCC
3. Au service de la planète	Drones	Envi	C	Acceptation sociale	<u>Investiguer les besoins drones des autres fonctions régaliennes de l'Etat</u> (3.2) Economie circulaire Drone: Accompagner la mise en place d'une démarche éco-conception/cycle de vie dans la filière drones sous forme d'action collective	C. Pelletier	NAQOCC
1.Des drones civils professionnels	Drones	SEC	C	Réglementation européenne et sécurité	(2.1). Accompagner les adhérents à la démarche réglementaire sur les Scénarii spécifiques européens	A.Rimokh	NAQOCC
2. au service des missions régaliennes de l'Etat	Drones	Tous	C	Acceptation sociale	<u>Contribuer aux transitions énergétiques et écologiques</u> (3.1) Accompagner la création d'un living lab sécurité civile et drones pour tester les usages	A.Rimokh E.Seveno	NAQ
4. Mobilité aérienne	Drones	Tous	E	Réglementation européenne et sécurité	<u>Renforcement tous azimuts de la coopération européenne</u> (3.3) Donner une suite au projet TINDAIR dans le cadre du nouveau programme SESAR 3 Integrated	A.Rimokh	NAQOCC

Ambition	S ²	E ²	Mission	Enjeux	Actions	Porteur	Région
					ATM 2021-2027		
4. Mobilité aérienne	Drone s	Tous	B1 ou E	Technologie et Innovation	Renforcement tous azimuts de la coopération européenne (2.3) Donner suite à l'accélérateur drone hors cadre EIT Urban mobility avec Toulouse Metropole : UAM Plaza	C. Lacaze	OCC

5.4 Actions du S² Espace

Porteur : Catalina Rodriguez- Délégué secteur Espace

Supports: les E² (Ecosystèmes d'Excellence) et les métiers

Comme pour l'ère précédente, la feuille de route « Espace » du Pôle Aerospace Valley se décompose en axes stratégiques :

- **1-Au service de la filière** : animer et faire grandir la filière française spatiale depuis le Grand Sud-Ouest.
- **2-Lien entre industrie & académie/recherche** : renforcer la connaissance mutuelle des différents mondes, favoriser les partenariats au travers de projets communs et préparer les compétences qui seront nécessaires pour garder le leadership sur le marché mondial.
- **3-Au service des missions régaliennes de l'Etat** : promouvoir la sécurité, la défense, la souveraineté de la France.
- **4-Au service de la planète** : contribuer aux transitions énergétiques et écologiques.
- **5-Au service de l'Europe** : renforcer la coopération européenne.
- **6-Export** : accompagner les membres de la communauté Espace dans leurs initiatives à l'export.

La feuille de route « Espace » du Pôle Aerospace Valley adresse les six ambitions du Pôle exprimées au paragraphe 2 avec un focus particulier sur les quatre enjeux suivants :

- **Véhicules spatiaux produits en France** : Les véhicules considérés sont les lanceurs, les satellites/constellations, les cargos, ainsi que les sous-systèmes de propulsion. L'objectif est de faire en sorte que ces véhicules, critiques pour l'espace, la défense et la sécurité, soient produits par des entreprises du Grand Sud-Ouest ou françaises.
- **Emergence de champions de l'aval du secteur spatial** : il est question de connectivité et de donnée spatiale. Les acteurs considérés sont des utilisateurs de données spatiales dans les domaines de l'observation de la terre, de la navigation par satellites et des télécommunications.
- **Souveraineté** : la souveraineté passe par la maîtrise des infrastructures sol critiques, des opérations spatiales et de surveillance, ainsi que la maîtrise des communications spatiales sécurisées et la cybersécurité. Il est aussi question des compétences et métiers d'avenir qui sont un fort enjeu de souveraineté économique.
- **Durabilité des activités spatiales** : la gestion des débris, les actions de décarbonation de la filière et les aspects de ré utilisation sont pris en compte. Les aspects d'évolution des réglementations nationales, la LOS, et européenne, droit spatial européen, seront aussi pris en compte.

Ces quatre enjeux se déclineront notamment en 2024-2025 dans les actions suivantes, en cohérence avec la feuille de route nationale de la filière, ainsi qu'avec les stratégies des deux régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine :

Mission Pôle	S ²	E ²	Axes directeur	Enjeux	Actions	Porteur	Régions
B2	Espace	Tous	Au service de la filière	Tous	Organisation de la journée annuelle Espace du pôle.	Directrice déléguée Espace	NAQOCC
B2	Espace	Tous	Au service de la filière	Tous	Organisation de la séquence Espace du Forum annuel Aerospace Valley.	Directrice déléguée Espace	NAQOCC
A4	Espace	Tous	Au service de la filière	Tous	Support aux plans d'actions et SRI Espace des régions	Directrice déléguée Espace	NAQOCC
B1	Espace	Tous	Au service de la filière	Tous	Organiser des Commissions Marchés	Directrice déléguée Espace	NAQOCC
B1	Espace	Tous	Lien entre industrie & académie/ recherche	Tous	Organiser des événements de type "Labos Days" en collaboration avec l'ONERA	Directrice déléguée Espace	NAQOCC
B2	Espace	Tous	Export	Tous	Accompagner des entreprises sur des salons professionnels nationaux (Paris Space Week...) et internationaux (Space Symposium, Space Tech Expo Europe, ESA Industry Space Days, IAC...).	Directrice déléguée Espace	NAQOCC
B1	Espace		Au service de la filière	Tous	Organisation d'appels à manifestation d'intérêt sur des thématiques de type "In Orbit Servicing", "Applis spatiales", "Gestion des débris", "Economie lunaire" pour le compte des régions	Directrice déléguée Espace	NAQOCC
B2	Espace	PEE	Au service de la filière	"Véhicules spatiaux produits en France"	Mener une réflexion sur les moyens d'essai régionaux (mutualisation, développement) et informer l'écosystème	Responsable infras spatiales duales	NAQOCC
B2	Espace	SEC & SMP	Au service de la filière	"Véhicules spatiaux produits en France"	Mener une réflexion sur l'évolution des standards et informer l'écosystème	Responsable infras spatiales duales	NAQOCC
B2	Espace	SUF & EDIA	Au service de la filière	"Véhicules spatiaux produits en France"	Mener une réflexion sur la solution usine du futur et informer l'écosystème	Responsable infras spatiales duales	NAQOCC
B1	Espace	Tous	Au service de la filière	"Véhicules spatiaux produits en France"	Organiser des événements de type "Supply Day" avec des donneurs d'ordres (ADS, TAS)	Responsable infras spatiales duales	NAQOCC
C	Espace		Au service de la filière	"Emergence de champions de l'aval du secteur spatial"	Soutenir, promouvoir et développer l'initiative SCALE by Aerospace Valley. SCALE (Space ClimAte LEague).	Responsable applis spatiales	NAQOCC
B1	Espace	EDIA	Au service de la filière	"Emergence de champions de l'aval du secteur spatial"	Soutenir le développement des applications spatiales en régions.	Responsable applis spatiales	NAQOCC

Mission Pôle	S ²	E ²	Axes directeur	Enjeux	Actions	Porteur	Régions
B4	Espace	EDIA	Au service de la filière	"Emergence de champions de l'aval du secteur spatial"	Représenter l'aval au Comité Opérationnel du CoSpace et au sein de ses groupes de travaux.	Directrice déléguée Espace	NAQOCC
B4	Espace	EDIA	Au service de la planète	"Emergence de champions de l'aval du secteur spatial"	Tenir son rôle de Relais Copernicus : coordonner et promouvoir les activités autour du programme Copernicus, ses avantages et opportunités pour les entreprises locales	Responsable applis spatiales	NAQOCC
E	Espace	EDIA & SEC	Au service de la planète	"Emergence de champions de l'aval du secteur spatial"	Participer à des projets européens classiques et PCP (procurement) en lien avec l'aval et sur les thématiques environnement et ville durable : PROTECT, VALORADA, FPCUP, PROTECT2, SPACE4CITIES	Responsable applis spatiales	NAQOCC
B1	Espace	EDIA	Au service de la filière	"Emergence de champions de l'aval du secteur spatial"	Organiser des événements faisant la promotion de l'IA pour le spatial	Directrice déléguée Espace	NAQOCC
B1	Espace	EDIA	Au service de la planète	"Emergence de champions de l'aval du secteur spatial"	Organiser des événements avec BPI France pour le lancement des futurs AAP F2030 Applis spatiales	Responsable applis spatiales	NAQOCC
B2	Espace	EDIA	Au service de l'Europe	"Emergence de champions de l'aval du secteur spatial"	Veiller à ouvrir à une majorité de membres Aerospace Valley et promouvoir les événements des projets européens PROTECT, VALORADA, SPACE4CITIES, FPCUP	Responsable applis spatiales	NAQOCC
B3	Espace	Tous	Lien entre industrie & académie/recherche	"Souveraineté"	Aider au développement des CSU (Centre Spatiaux Universitaires) du territoire (Montpellier, Toulouse, Bordeaux).	Directrice déléguée Espace	NAQOCC
B1	Espace	SEC	Au service des missions régaliennes de l'Etat	"Souveraineté"	Être relai IRIS2 auprès de l'écosystème	Responsable infras duales	NAQOCC
B4	Espace		Au service des missions régaliennes de l'Etat	"Souveraineté"	Participer aux GTN Espace (SST/STM)	PCN Espace	NAQOCC
D	Espace		Au service des missions régaliennes de l'Etat	"Souveraineté"	Collaborer avec le CDE (LISA, formations, hackathons...). Soutenir le développement de projets pour la défense en s'appuyant sur le partenariat avec le LISA et le CDE.	Responsable infras spatiales duales	NAQOCC
B4	Espace		Au service des missions	"Souveraineté"	Collaborer avec le Centre d'Excellence de l'OTAN	Responsable infras spatiales duales	NAQOCC

Mission Pôle	S ²	E ²	Axes directeur	Enjeux	Actions	Porteur	Régions
			régaliennes de l'Etat				
B1	Espace	SEC	Au service de la filière	"Souveraineté"	Organiser des événements faisant la promotion des télécommunications et de la photonique pour le spatial	Directrice déléguée Espace	NAQOCC
B1	Espace	EDIA & SEC	Au service des missions régaliennes de l'Etat	"Souveraineté"	Être partenaire de l'évènement CYSAT (avril 2024) sur la cybersécurité pour le spatial	Directrice déléguée Espace	NAQOCC
B1	Espace		Au service des missions régaliennes de l'Etat	"Souveraineté"	Organiser des webinaires sur le renouvellement CSG dédié aux moyens sol. (ESA, CNES)	Directrice déléguée Espace	NAQOCC
B4	Espace	Tous	Au service de la filière	"Souveraineté"	Réaliser des diagnostics et sensibiliser l'écosystème sur les compétences spatiales en France	Directeur délégué BRIKS	NAQOCC
B4	Espace		Au service de la filière	"Souveraineté"	Tenir son rôle de relai France pour SME4Space	Directrice déléguée Espace	NAQOCC
B1	Espace		Au service de la filière	"Souveraineté"	Organiser des webinaires afin de promouvoir Cassini Europe auprès de l'écosystème	Directrice déléguée Espace	NAQOCC
B2	Espace		Au service de la planète	"Durabilité des activités spatiales"	Mener une réflexion sur la décarbonation de l'industrie spatiale et informer l'écosystème	Directrice déléguée Espace	NAQOCC
C	Espace	SMP	Au service de la planète	"Durabilité des activités spatiales"	Promouvoir des projets d'éco-conception, matériaux du futur, fabrication additive...	Directrice déléguée Espace	NAQOCC
B2	Espace	SMP	Au service de la planète	"Durabilité des activités spatiales"	Accompagner les adhérents vis-à-vis de l'évolution de la LOS et de la mise en place d'un Droit Spatial Européen.	Directrice déléguée Espace	NAQOCC

Ces enjeux s'appuieront sur les priorités technologiques définies entre Ecosystèmes d'Excellence et le secteur « Espace » :

5.5 Action de l'E² Systèmes Embarqués et Communicants (SEC)

Porteur : Louis DEROO - Yves ANGUENOT

Supports: Les métiers, les Secteurs Stratégiques, les autres E².

L'Ecosystème d'Excellence des Systèmes Embarqués a décliné sa feuille de route à partir des attentes des secteurs stratégiques Aéronautique, Spatial et Drones, en 6 axes technologiques prioritaires et 5 ambitions transverses :

Les 6 Axes Technologiques :

- Une Avionique plus compacte, moins énergivore, et certifiable pour chaque filière,
- L'Autonomie et la « dronisation » des plateformes.

- L'Électrification des fonctions embarquées plus économe et s'appuyant sur les nouvelles sources d'énergies embarquées.
- Une Communication permanente et sécurisée.
- La Cybersécurité des systèmes assurant un niveau de résilience aux cyberattaques.
- Les nouvelles mobilités : identification des briques et ruptures technologiques nécessaires.

Les 5 Ambitions :

- Souveraineté : Identification des chaînes d'approvisionnement critiques et proposition des plans d'actions de sécurisation.
- Eco-conception : Définition et proposition de bonnes pratiques et de recommandations d'écoconception des futurs systèmes embarqués des filières stratégiques.
- Architecture : Proposition de choix d'architecture système / produit innovants.
- Performance & Fiabilité : Proposition d'une veille technologique.
- Méthode : Diffusion de nouveaux référentiels méthodologiques de développement des systèmes embarqués et de leurs composants.

Pour la période 2024-2025, l'Ecosystème d'Excellence E² SEC priorisera ses actions sur les 3 enjeux suivants :

- Optimisation et sécurisation des opérations et missions
- Gestion de l'énergie, électrification et miniaturisation des fonctions pour des solutions plus frugales
- Définition des futures architectures de Systèmes Embarqués : utilisation de composants COTS, Modularité, Reconfigurabilité, Connectivité, Distribution des fonctions, Edge Computing, ...

En complément de la contribution aux actions menées au titre des missions A, et en particulier la contribution à la formalisation et à la réalisation de la feuille de route du pôle, la cartographie des membres, la collaboration avec les autres pôles et clusters techniques, et avec les organisations institutionnelles régionales ADI et AD'OCC, l'E² SEC participe aux Comités d'Orientation Stratégique et Comités des Secteurs Stratégiques.

L'E² SEC est également attentif aux évolutions des compétences et des métiers en lien avec évolutions techniques et technologiques des systèmes embarqués et soutient les démarches associées de formation, etc.

Il organise ses Comités d'Ecosystème d'Excellence.

[MISSION B1] - « Usine à projets »

- Apporter son expertise technique en soutien à l'ensemble des projets proposés et retenus
- Prendre part à l'organisation d'appel à projet/compétence avec mise en relation qualifiée pour le compte des membres du pôle.
- Organiser des Journées d'émergence de projets avec le support de l'équipe Innovation du Pôle (Objectif de 15 projets collaboratifs).
- Favoriser la contribution des acteurs du E² SEC aux enjeux de la mobilité intelligente (terrestre, fluviale, aérienne,...)
- Participer à l'émergence de projets structurants (MAELE)
- Accompagner les membres du pôle durant leur candidature au CORAC-PME (Objectif de 5 membres accompagnés)
- Contribuer à l'émergence de solutions durables pour les filières.

[MISSION B2] - « Animation de communauté »

- Supporter les organismes régionaux traitant des systèmes embarqués, de la communication, de la sécurité par les mises en relations des membres sur les besoins et opportunités créés par ces organismes en Occitanie et Nouvelle Aquitaine;
- Animer l'écosystème E² SEC via par exemple la plateforme CONNECT (réseau social) du Pôle, ou un dispositif de veille dédié, ou des événements thématiques tels que des ateliers techniques avec mise en relations des utilisateurs finaux et des acteurs de la Recherche, de l'Industrie et de la Formation.
- Organisation de journées d'information sur les thèmes des Systèmes Embarqués et Communicants en lien avec les Enjeux Prioritaires définis dans la Feuille de route du pôle : exemple Cybersécurité des drones;
 -
- Participer aux journées « Marché » organisés par les S² avec les acteurs des filières.
- Participer aux salons nationaux et internationaux majeurs pour le E² en y associant les membres du pôle, notamment ; ITS, ERTS, ICCAS, ICAS, Aerospace Tech Week, Aerospace Test & Development Show, etc.

[MISSION B3] - « Animation interclusters»

- Stimuler des partenariats avec les autres clusters et les centres de recherche tels que les clusters et pôles de compétitivité : TOTEM, Alpha-RLH, CMINT, Digital 113, ENTER (au sein duquel se trouve le Cluster Digital Aquitaine et TOPOS, sa partie prenante sur les systèmes de navigation), MINALOGIC, E2S2, ID4CAR et Ferrocampus
-
- Poursuivre la participation aux :
 - GTs d'Embedded France sur l'Edge Computing et l'Ecoconception des systèmes embarqués
 - aux actions proposées par Way4Space, centre d'inspiration et d'innovation spatiale,
 - aux communautés d'experts comme la COMET du CNES MCE (microsystèmes et composants électroniques)
- Participation à la FdR Electronique en NAQ et au SRI en OCC

5.6 Action de l'E² Economie des Données et Intelligence Artificielle (eDIA)

Porteur : François-Marie Lesaffre

Supports: Les métiers, les Secteurs Stratégiques, les autres E².

[MISSION B1] - « Usine à projets »

- Organiser des journées d'information technologique sur les thématiques suivantes :
 - Programmation quantique
 - Utiliser les LLMs
 - Optimisation & planification
- Organiser des Journées d'émergence de projets sur les thèmes suivants :
 - Systèmes embarqués et IA
 - Données spatiales et IA – y.c. la sécurisation des données

[MISSION B2] - « Animation de communauté»

- Supporter le développement IA d'OccitanIA et Dihnamic;
- Supporter les organismes régionaux traitant des données ou de l'IA par les mises en relations des membres sur les besoins et opportunités créés par ces organismes (Occitanie Data, WAY4SPACE, INRIA, ...);
- Animer l'écosystème E² eDIA;
- Organiser les conférences Future Intelligence 'l'IA de Confiance utile c'est maintenant' en lien avec les Régions. Elles visent à démocratiser l'usage en proposant un état de l'art industriel des applications dans les secteurs du pôle.

- Partager le recensement sur l'existant en matière de données partageables et d'infrastructures propres à leur traitement (plateformes mutualisées, stratégies de calcul, etc.) ;
- Assurer une veille sur les technologies digitales & organiser des événements de sensibilisation / présentation des technologies numériques par et pour nos membres
- Renforcer la collaboration avec les acteurs régionaux (Digital Aquitaine, ANITI, Occitanie Data, Digital 113) par exemple en organisant / participant à des journées régionales (NAQ et OCC) sur le thème de l'IA.
 - Contribuer aux actions du pôle en matière d'économie circulaire et notamment en matière de Green IT.

[MISSION B3] - « Animation interclusters »

- Stimuler des partenariats avec les autres clusters et les centres de recherche ;
- Coordination avec Enter, Digital 113, CATIE , Numeum, French Tech, La Mêlée et Ekitia ;

[MISSION B4] - « Actions touchant l'ensemble des entreprises »

- Evaluer avec le soutien de l'équipe BRICKS l'intérêt et les conditions de mise en œuvre d'une Marketplace de formations en IA entre membres afin d'accélérer la montée en compétence nécessaire des membres sur les sujets de transformation digitale, en bénéficiant des formations existantes présentes chez nos membres académiques ou industriels ;
- Mettre en place une action de sensibilisation & support à la Cyber Sécurité en lien avec Cyber'Occ, le Cert Aviation et le Campus Cyber de NAQ
- Mettre en place des formations de sensibilisation à l'IA auprès des PME en lien avec ANITI

[MISSION C] - « Actions individualisées/ ciblées », Actions collectives

Avec l'aide des Régions, le Pôle Aerospace Valley souhaite développer des actions structurantes pour les membres de la filière afin de les stimuler sur des sujets identifiés comme prioritaires. Les actions à l'export de l'E² eDIA seront articulées avec celles des autres secteurs du Pôle.

[MISSION D] - « Prestations commerciales »

Dans le cadre de la diversification de ses moyens d'actions, le Pôle Aerospace Valley développe des offres de services visant à stimuler l'écosystème. Pour la période concernée il s'agit pour le E² eDIA de :

- ANITI : animer et renouveler le volet transfert technologique de la recherche vers l'industrie.

5.7 Actions de l'E² Solutions pour l'Usine du Futur (SUF)

Porteur : Philippe Fioravanti

Supports: Les métiers, les Secteurs Stratégiques, les autres E².

[MISSION B1] - « Usine à projets »

Au travers d'évènements, d'appels à projets ou de rencontres professionnelles, le Pôle Aerospace Valley contribue à faire émerger des projets innovants sur les secteurs technologiques. Pour l'E² SUF, les actions sont notamment :

- Réaliser des évènements visant à stimuler la création / l'émergence de projets au sein de la communauté du E², en lien avec :
 - le dispositif Cœur (Contrôle du Futur)
 - les besoins grands groupes
 - les besoins des TPE/PME
 - les acteurs de la communauté entre eux (approche sous forme de chaîne de valeur)
- Participer aux déryptages d'AAP européens, nationaux ou régionaux ;
- Réaliser des évènements visant à favoriser des connexions rapides entre entreprises et offreurs au travers « d'appels à besoins » et « d'appels à idées / solutions » ;

- Participer aux actions « Economie circulaire » et « Green Factory » menées par le Pôle.

[MISSION B2] - « Animation de communauté »

Au travers d'évènements, organisés sur l'ensemble du territoire, le Pôle Aerospace Valley contribue à l'animation des secteurs technologiques. L'objectif est de stimuler les rencontres, maintenir les réseaux, assurer la circulation d'information (notamment relayer les informations et actions des Régions) et élargir les champs des possibles pour les membres. Les actions identifiées pour le E² SUF sont notamment :

- Animer l'écosystème SUF via :
 - Des moyens de communication & d'information sur lesquels l'E² SUF s'appuie (réseaux sociaux du Pôle, dispositif de veille, actions en réseau, ...) pour en faire bénéficier son écosystème ;
 - Des endroits propices aux rencontres / échanges / réflexions tels que :
 - Démonstrateurs
 - Usines écoles
 - Centres Technologiques
 - Plateformes accélération Usine du Futur
- Créer des évènements sur la thématiques « Usine du Futur » pour informer les communautés, tels que :
 - Soutenir et participer à la gouvernance de la plateforme PROPULS (NAQ)
 - Soutenir et participer à la gouvernance de la plateforme Pad'Occ (OCC).
 - Etendre les actions SUF sur OCC en se rapprochant de l'écosystème IOT Valley, Club Offreurs de solutions et Digital 113 (collaborations, évènements, ...) en s'appuyant sur un animateur local.
 - Réaliser 2 actions orientées attractivité de la filière ASD & UF auprès des jeunes en collaboration avec Région, Rectorat, URISA, ...
- Contribuer et participer à des évènements majeurs avec les membres concernés. On pourra citer à titre d'exemple : VIV INDUSTRY, SIANE, Semaine de l'Industrie,

[MISSION B3] - « Animation interclusters »

Au travers de conventions ou de projets ciblés, le Pôle Aerospace Valley démultiplie son action en s'appuyant sur le réseau des Pôles & clusters. Concernant le E² SUF, l'activité pour la période 2021-2022 consiste à :

- Etendre sur NAQ et OCC le développement de coopérations déjà engagées avec différents acteurs Régionaux tels que : DIGITAL AQUITAINE / SMART 4D, Aquitaine Robotics, ALPHA RLH, Club offreurs de solutions Toulouse, DIGITAL 113.
- Contribuer à la constitution de nouvelles alliances réparties en régions (industriels, universitaires, laboratoires, collectivités, clusters) sur la base du démonstrateur PRACTICE 4.0 qui a permis d'éprouver la mise en synergie de 20 entreprises, 5 Pôles et Cluster et plusieurs écoles.

5.8 Action de l'E² Propulsion et Energie Embarquée (PEE)

Porteur : Laurent Bizieau

Supports: Les métiers, les Secteurs Stratégiques, les autres E².

[MISSION B1] - « Usine à projets »

Au travers d'évènements, d'appels à projets ou de rencontres professionnelles, le Pôle Aerospace Valley contribue à faire émerger des projets innovants sur les secteurs technologiques.

Pour le E² PEE, les actions sont notamment :

- Réaliser des évènements visant à stimuler la création de projets au sein de la communauté du E², notamment les projets souhaités par les S2 ;

- Décrypter les AAP européens (Horizon Europe, Clean Aviation, Innovation Fund, ..), nationaux (DGAC, ADEME, PSPC), régionaux (PSPCR, ..)
- Participer aux Appels à Manifestation d'Intérêts pour orienter les futurs soutiens à l'innovation

[MISSION B2] - « Animation de communauté »

Au travers d'évènements, organisés sur l'ensemble du territoire, le Pôle Aerospace Valley contribue à l'animation des secteurs technologiques. L'objectif est de stimuler les rencontres, maintenir les réseaux, assurer la circulation d'information et élargir les champs des possibles pour les membres.

Les actions identifiées pour le E² PEE sont notamment :

- Solliciter l'équipe d'animation et d'experts E2PEE avec des points de rencontres trimestriels
- Animer l'écosystème PEE via la plateforme Connect (réseau social du Pôle), un dispositif de veille dédié, des évènements thématiques ;
- Contribuer à maintenir la dynamique de la communauté MAELE
- Créer une série d'évènements sur le thème de l'hydrogène pour l'aéronautique (combustion, pile à combustible, stockage), de la motorisation électrique, des carburants durables (SAF).
- Faire émerger des projets structurants mettant en valeur les atouts du territoire, les compétences de nos membres sur des axes porteurs tels que :
 - La contribution au développement de la filière SAF
 - La contribution au développement de la filière hydrogène
 - La mise à disposition de plateformes de test communes aux membres de l'écosystème PEE (technos électriques, hybrides, hydrogène)
 - La contribution du S2 Drones comme porteur de solutions propulsives innovantes pour le S2 Aéro (ex : déchets viticoles > SAF > Drone Uval > aviation légère)
 - La mise sur pied de projet proposant des solutions de retrofit moteur ultra-frugal avec carburants durables pour l'aviation légère
- Poursuivre les collaborations avec :
 - ADI cluster énergie et stockage : batteries, BMS ;
 - Hydeo : Hydrogène ;
 - DERBI : gestion énergies nouvelles / projets de production SAF
 - AVENIA : stockage énergies ;
 - IRT : pile à combustible, réservoirs H2, système électriques / contribution au projet de plateforme d'essais de solutions propulsives plus électriques
 - Le Pôle Véhicule du Futur : fertilisation croisée.
 - Le Technocampus hydrogène de FRANCAZAL (C.Turpin)

[MISSION B3] - « Animation interclusters »

Au travers de conventions ou de projets ciblés, le Pôle Aerospace Valley démultiplie son action en s'appuyant sur le réseau des clusters. Concernant le E² PEE l'activité pour la période 2023-2024 consiste à :

- Stimuler des partenariats avec les autres clusters et les centres de recherche ;
- Contribuer à la constitution de nouvelles alliances (industriels, universitaires, laboratoires, collectivités, clusters) sur des points forts thématiques régionaux sur l'exemple des biocarburants en l'étendant aux thèmes de l'avion vert, des carburants et systèmes propulsifs du futur.

[MISSION E] - « Europe »

Au niveau de l'E² PEE, les activités sur les projets européens pour la période concernée sont :

- Décryptage des appels à projets Clean Aviation, Horizon Europe, Innovation Fund, Clean Hydrogen
- Le cas échéant accompagnement des projets des membres.

5.9 Action de l'E² Structures, Matériaux et Procédés

Porteur : Xavier Guyonnet

Supports: Les métiers, les Secteurs Stratégiques, les autres E².

[MISSION B1] - « Usine à projets »

Au travers d'évènements, d'appels à projets ou de rencontres professionnelles, le Pôle Aerospace Valley contribue à faire émerger des projets innovants sur les secteurs technologiques. Pour le E² SMP, les actions sont notamment :

- Réaliser des évènements visant à stimuler la création de projets au sein de la communauté du E²..
- Décrypter les Appels A Projets européens nationaux (DGAC, ADEME, Bpi), régionaux (iDEMO-Région, ..)
- Participer aux Appels à Manifestation d'Intérêts pour orienter les futurs soutiens à l'innovation
- AddimaAlliance : pilotage du rapprochement des 6 plateformes de recherche Fabrication Additive métallique sur les Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie

[MISSION B2] - « Animation de communauté»

Au travers d'évènements, organisés sur l'ensemble du territoire, le Pôle Aerospace Valley contribue à l'animation des secteurs technologiques. L'objectif est de stimuler les rencontres, maintenir les réseaux, assurer la circulation d'information et élargir les champs des possibles pour les membres. Les actions identifiées pour l'E² SMP sont notamment :

- Animer l'écosystème SMP via la plateforme Connect du Pôle, en délivrant des informations pertinentes via par exemple un dispositif de veille dédié,
- Organiser des évènements thématiques visant à informer la communauté sur les sujets prioritaires, par exemple sur Matériaux, Assemblages, Traitements de Surface et Revêtements avec un focus sur l'éco conception, l'économie circulaire, la fabrication additive et les matériaux bio sourcés,
- AddimAlliance : animer l'association au service des membres (PME/GG), en lien avec les secteurs stratégiques du Pôle, en particulier par le montage du salon AAMS (Aircraft Additive Manufacturing Summit).

[MISSION B3] - « Animation interclusters»

Au travers de conventions ou de projets ciblés, le Pôle Aerospace Valley démultiplie son action en s'appuyant sur le réseau des clusters. Concernant l'E² SMP l'activité pour la période 2024-2025 consiste en :

- La poursuite de la mise en œuvre de la convention avec le Pôle européen de la Céramique, pour faire émerger des projets.

5.10 Actions transverses du métier Communication et Evènements

Porteur : Agnès Bardier - Déléguée à l'Animation, la Communication et l'Événementiel

Supports : équipe Communication et Evènements, les secteurs stratégiques, les E²

Pour mener à bien sa mission d'Animation de l'écosystème aérospatial, le Pôle Aerospace Valley dispose d'un service Communication et Avènements dont le rôle est d'assurer les actions associées.

Les principales actions identifiées pour la période 2023-2024 sont les suivantes :

Secteur	E ²	Mission	Actions	Porteur	Région
Communication	Tous	B2	Organiser l'événement annuel dédié au networking de nos membres : le Forum By Aerospace Valley. Dynamisation du Format et du programme	A.Bardier	NAQOCC
Communication	Tous	B2	Poursuivre les efforts de valorisation des actions de nos membres sur le territoire AV et leurs succès via l'ensemble des outils de communication du Pôle	A.Bardier	NAQOCC
			Lancement de la 1ere Journée Innovation du Pôle AV en OCC		
Communication	Tous	B2		A.Bardier	NAQOCC
Communication	Tous	B2		A.Bardier	NAQOCC
Communication	Tous	B2	Conseils et support aux actions de type B2 menées par les trois S ² et cinq E ²	A.Bardier	NAQOCC
Communication		D	<ul style="list-style-type: none"> •Poursuivre au sein de l'écosystème le développement des offres de services actuelles apportant une réelle valeur ajoutée à nos membres (ex. webinaire commerciaux payants, centrale d'achat, plateforme des gestion recrutement...) •Création d'une nouvelle offre de services relations presse (à maintenir) 	A.Bardier	NAQOCC

5.11 Actions transverses du métier Innovation

Porteur : Eric Gouardes

Supports : équipe Innovation, les secteurs stratégiques, les E²

Pour accompagner les projets, de l'idée à la promotion du dossier, le Pôle dispose d'un service Innovation.

Les principales actions identifiées pour la période 2024-2025 sont les suivantes :

S ²	E ²	Mission	Actions	Porteur	Région
Innov	Tous	B1	Assurer une veille et un décryptage des financements publics régionaux, nationaux et européens, diffusée régulièrement en interne au pôle et à tous nos membres.	E.Gouardes	NAQOCC
Innov	Tous	B1	Emergence projet : en partenariat avec les E2 et S2, concevoir et mettre en œuvre des opérations d'émergence projet, notamment sous la forme d'AMI ou d'opérations ciblées.	E.Gouardes	NAQOCC

Innov	Tous	B1	Orientation financements publics : assurer auprès de nos membres un conseil au montage de projets d'innovation et l'orientation vers les dispositifs de financements publics régionaux, nationaux et européens.	E.Gouardes	NAQOCC
Innov	Tous	B4	Poursuite et intensification de la structuration de l'offre d'accompagnement au financement privé : 1/animer et développer le collège des financeurs, 2/assurer un accompagnement de nos adhérents pour faciliter leur accès aux financements privés.	E.Gouardes	NAQOCC
Innov		E	Détecter les opportunités de financements externes pour le pôle, notamment via des fonds européens. Construction de réponse à ces opportunités en tant que coordinateur ou partenaire (définition du concept, formalisation du consortium et rédaction de la candidature), en s'assurant de répondre ainsi à des priorités stratégiques des 3 S2 et/ou 5 E2. Conduite de ces projets en étroite collaboration avec le S2 et/ou E2 concerné (management du projet, réalisations, suivi technique et financier).	E.Gouardes	NAQOCC

5.12 Actions transverses au profit de l'activité Défense

Porteur : Christelle Doudies – Responsable Défense

Supports : Les métiers, les Secteurs Stratégiques, les E².

On entend par DEFENSE, les activités duales (civiles et militaires) se rattachant aux activités du Ministère des Armées dans le périmètre de la filière du Pôle.

L'importance de l'activité Défense a conduit le pôle à développer une série d'actions pour constituer une communauté Défense au sein de ses membres, transverse aux trois secteurs.

Le responsable Défense co-construit la feuille de route et coordonne l'ensemble des actions et projets du Pôle visant à développer la filière aérospatiale, les compétences des écosystèmes d'excellence sur le territoire et les membres du pôle concernés.

La feuille de route Défense du pôle Aerospace Valley pour la période 2023-2024 est principalement consacrée aux points suivants

- Défense 1 Innovation en relation avec l'AID
- Défense 2 Aide au développement des PME de la BITD avec la DGA

Le Pôle Aerospace Valley, conformément à sa feuille de route et à notre dossier de labellisation, mène des actions spécifiques Défense dans le cadre d'une convention avec DGA/AID.

Les principales actions de la période 2024-2025 sont les suivantes :

Ambition	S ²	E ²	Mission	Actions	Porteur	Région
2	Defense	Tous	B2	Contribuer à l'animation des actions Défense des régions	C. Doudies	NAQOCC
1	Defense	Tous	B1	Etre proactif vis-à-vis de la cellule détection et Captation de l'AID en référençant tous les 6 mois nos membres en les positionnant sur les grands thèmes de l'innovation ouverte de défense. Accompagnement des adhérents au Guichet Unique de l'Agence de l'innovation défense	C. Doudies	NAQOCC

				Faire émerger et aider aux dépôts / financements de projets R&D dans le domaine de la défense		
2	Defense	Tous	B2	Enrichir/continuer de développer la relation de partenariat avec la DGA au travers de notre convention. Conserver notre position de 1er Pôle français contributeur au call PME du Fonds Européen de Défense.	C. Doudies	NAQOCC
6	Defense	Tous	B2	Organisation de la journée de la Défense du pôle/PME TOUR de la DGA	C. Doudies	NAQOCC
6	Defense	Tous	B2	Accompagnement des adhérents au Fond européen de Défense	C. Doudies	NAQOCC
2	Defense	Tous	B2	Etre opérateur des AMI des deux pôles d'innovation DGA : ALIENOR (Nouvelle-Aquitaine) et IDEA3 (Occitanie).	C. Doudies	NAQOCC
2	Défense	Tous	B2	Assurer le lien entre nos adhérents et les grands groupes de la défense	C. Doudies	NAQOCC

5.13 Actions transverses au profit de l'activité Compétences/Formation

Porteur : Yoann DUCUING, Directeur Délégué aux services et solutions Bricks

Supports: Les métiers, les Secteurs Stratégiques, les E².

Aerospace Valley a été sélectionné par les services de l'Etat pour réaliser deux diagnostics de compétences et de métiers d'avenir sur des priorités France 2030 en lien avec nos filières : diagnostic DECSO (Nouvel Espace) et diagnostic DACSO (avion bas carbone). De Novembre 2022 à Juin 2023, la réalisation de ces diagnostics a généré une forte mobilisation de l'ensemble des acteurs de la filière que les régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine : industriels, acteurs académiques et de la formation, laboratoires de recherche, syndicats professionnels, Campus des Métiers, services de l'Etat (DREETS), les régions, les régions académiques... DECSO a été publié en octobre et DACSO est toujours en cours de publication à cette date. Désormais, notre écosystème académique dispose de deux outils pour créer des projets de dispositifs de formation ambitieux dans leur dimensionnement, adaptés aux enjeux de la filière et de nos territoires et innovants en matière de support pédagogiques. Aerospace Valley se poste désormais en garant des besoins des industriels et des diagnostics qu'il a piloté. Le pôle suit avec attention la structuration et la cohérence des différents projets de formation relatifs au volet AMI CMA du plan France 20230.

Annexe 2 - Budget prévisionnel 2024

Aerospace Valley			
Charges	En € HT	Produits	En € HT
Achats	300 000,00	Vente de prestation	570 000,00 €
Services extérieurs	325 000,00	Subventions d'exploitation	1 620 000,00 €
Autres services extérieurs	940 000,00	dont:	
Impôts et taxes	75 000,00	Etat -ADEME	50 000,00 €
Charge de personnel	1 420 000,00	Région Nouvelle Aquitaine	500 000,00 €
Autre charges de gestion courante	0,00	Région Occitanie	500 000,00 €
Charges financières	0,00	Bordeaux Métropole	125 000,00 €
Charges exceptionnelle	0,00	Toulouse Métropole	200 000,00 €
Dotations aux amortissements	0,00	Autres Métropoles	40 000,00 €
Impôts sur les sociétés	0,00	Fonds Européens	130 000,00 €
Total des charges	3 060 000,00	DGA	75 000,00 €
		Autres produits de gestion courante	870 000,00 €
		Total des produits	3 060 000,00 €

Bordeaux Métropole propose d'attribuer une subvention au pôle Aerospace Valley d'un montant de 115 000 pour l'année 2024. Dès lors, il revient au pôle de réajuster son budget prévisionnel au vu du montant de la subvention proposée.

Annexe 3 - Modèle de compte-rendu qualitatif et financier

Recommandations pour la présentation du bilan qualitatif et quantitatif d'une subvention de fonctionnement

Cette fiche est destinée à vous aider à la réalisation du bilan de l'action pour laquelle Bordeaux Métropole vous a accordé un financement. Ce bilan doit permettre aux responsables d'association de rendre compte de l'utilisation des subventions accordées.

Nom de l'organisme bénéficiaire :

1. BILAN QUALITATIF ANNUEL

Quelles ont été les actions entreprises ? Décrire précisément les actions mises en œuvre

L'intérêt de votre projet pour la métropole bordelaise :

Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?

Liste revue de presse et couverture médiatique :

Liste de vos outils de communication (site internet, plaquettes...) :

2. BILAN FINANCIER

- 2.1. Fournir le budget financier définitif « signé » faisant apparaître les écarts entre le prévisionnel et le réalisé
- 2.2. Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget financier définitif :
- 2.3. Observations à formuler sur le compte-rendu financier :

Je soussigné(e), (nom et prénom)

représentant(e) légal(e) de l'organisme,

certifie exactes les informations du présent compte rendu

Fait, le : _____ à